



## Cautionnaire non solvable et emprunt

Par **guillaumond**, le **05/02/2009** à **17:59**

mon ex mari a monté une société et a demandé à notre fille d'acheter des parts dans cette société , j'ai emprunté dans une banque 20 000 € que j'ai prêtés donc à notre fille.

Elle m'a fait une reconnaissance de dettes s'engageant à me rembourser avec la part des bénéfices qu' elle devait toucher de l'entreprise. Son père s'est porté caution de l'emprunt de notre fille.

Bien sûr , il y a eu deux ans après, liquidation de la société , et aucun bénéfice: donc je ne peux recevoir de remboursement de mon emprunt.

De plus mon ex mari va faire un dossier de sur -endettement.

j'ai peur que la commission le dégage de sa caution et que je ne sois pas remboursée ( il veut que la dette repose uniquement sur sa fille)

Dois je déposer plainte avant qu'il engage la procédure de sur-endettement.

que dois je faire ?

Nous avons été bernées, notre fille et moi car ce que voulait son père c'était un apport d'argent pour monter cette société dont il était le principal "actionnaire" mais pas le gérant car il est fonctionnaire